

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur Albert GOFFART
Directeur
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 04/pfd/155740
N/Réf : AVL/KD/BXL-3.4/s.348
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Parc du Cinquantenaire – avenue de la Renaissance.

Abattage de treize arbres dans le cadre de la remise en valeur des exèdres et du monument au Congo.

Avis conforme (*Dossier traité par Mme C. Defosse – D.U. et M. H. Vanderlinden – D.M.S.*).

En réponse à votre lettre du 12 mai 2004, en référence, reçue le 14 mai, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 26 mai 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande d'abattage introduite par l'IBGE porte au total sur quatre érables planes, huit ginkgo et un érable sycomore. Situés à proximité immédiate des trois monuments repris sous-rubrique, ces arbres sont la cause, de manière générale, d'un ombrage excessif, responsable lui-même du développement d'algues vertes sur les pierres et, en particulier, de la dégradation d'une des constructions.

Exèdre nord

Les deux érables planes n^{os} 492 et 493 sont situés tout contre et à l'arrière de la colonnade en hémicycle qu'ils ombragent aux deux tiers par leur couronne en surplomb. A part un léger suintement du tronc pour le n^o 493 et les boursoflures du n^o 492, les deux arbres ne semblent pas poser de problème de santé. De surcroît, aucune déstabilisation de la base de l'exèdre n'est perceptible.

La Commission émet un avis favorable sur l'abattage pour les seuls motifs d'ombrage excessif responsable des algues, le défaut de mise en valeur et le risque de dégradation du monument.

Exèdre sud

La CRMS émet un avis favorable pour l'abattage des deux érables planes n^{os} 700 et 701, situés à environ 50 cm de la colonnade. Outre l'ombrage excessif du monument dû à leur inclinaison de 5 à 10° par rapport à la verticale, l'arbre n° 701 est responsable de la dislocation de la base de la colonnade, ce qui se traduit par l'élargissement croissant des joints verticaux entre trois des éléments de pierre bleue portant les colonnes. Quant à l'arbre n° 700, il présente une certaine difformité liée à une fourche qui pourrait se solder à la longue par la rupture d'une des charpentières.

Monument du Congo

Les 8 ginkgo font partie d'un arc de cercle entourant l'arrière du monument, qui, au départ, comptait 10 arbres. D'un diamètre compris entre 12 et 35 cm, ils sont généralement affectés, dans leur croissance et leur port, par la concurrence des arbres plus âgés et plus hauts composant le massif boisé. La CRMS émet un avis favorable pour leur abattage.

En revanche, l'abattage de l'érable sycomore n° 514 (et non un érable plane), situé à bonne distance et faisant partie du massif, ne paraît pas justifié. La CRMS demande de limiter l'intervention qui le concerne à l'élagage de la seule branche en surplomb du monument.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. STEGEN
Vice-Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.